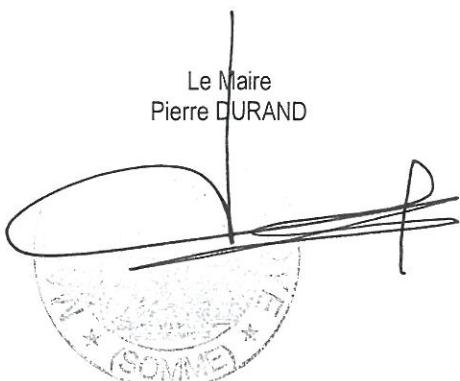
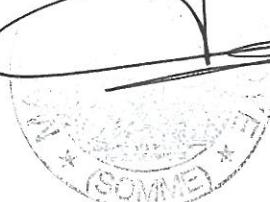


Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 26 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

n°2025-11-26-09

Date de la convocation 21/11/2025	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le 26 novembre 2025 à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Etaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE par Nicolas BLIN, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Vincent DAINE par Sonia DOUAY</p> <p>Etaient absent excusé : Sébastien VILLAIN</p> <p>Etaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Pour chaque enfant d'employé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer un montant de 130 euros par enfant sous forme de bons d'achat : un chèque CADHOC (Montant maximum fixé à 190 euros par agent) + le complément en chèque CULTURE, selon le tableau de répartition suivant :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre d'enfant par agent</th><th style="text-align: center;">Montant du chèque CADHOC</th><th style="text-align: center;">Montant du chèque CULTURE</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: center;">130 €</td><td style="text-align: center;">/</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: center;">190 €</td><td style="text-align: center;">70 €</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: center;">190 €</td><td style="text-align: center;">200 €</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: center;">190 €</td><td style="text-align: center;">330 €</td></tr> </tbody> </table> <p>L'âge limite des bénéficiaires est fixé à 16 ans révolus au 31 décembre de l'année de référence.</p> <p>OBJET : Ressources Humaines -</p> <p>Noël des enfants des employés communaux</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver l'attribution d'un montant de 130 euros pour chaque enfant d'employé dans le cadre des fêtes de fin d'année, - D'autoriser l'engagement des dépenses correspondantes, - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p> <p style="text-align: center;">Le secrétaire de séance Jean-Noël LECOINTE</p>  <p style="text-align: center;">Le Maire Pierre DURAND</p>  	Nombre d'enfant par agent	Montant du chèque CADHOC	Montant du chèque CULTURE	1	130 €	/	2	190 €	70 €	3	190 €	200 €	4	190 €	330 €
Nombre d'enfant par agent	Montant du chèque CADHOC	Montant du chèque CULTURE														
1	130 €	/														
2	190 €	70 €														
3	190 €	200 €														
4	190 €	330 €														